

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

## Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Colomieu pour le passage de l'éclairage en LED – dossier transmis à la ligue pour validation.
- Communauté de communes de la Veyle pour le passage de l'éclairage en LED du stade de Vonnas – dossier transmis à la ligue pour validation.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Stade de la Chassagne 2 de Manziat NNI 012310102 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Terrain synthétique d'Attignat NNI 010240104 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase Domagne de Ceyzériat NNI 010729901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Municipal 2 d'Arbent NNI 010140102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Gymnase de Meximieux NNI 012449901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade de la prairie 1 de Meximieux NNI 012440101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Gymnase Montfray Sports de Fareins NNI 011579901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain synthétique Paul Chastel de Belley NNI 010340101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Le Cube de Tossiat NNI 014220101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

## Demande de réintégration d'un classement d'une installation

- Terrain synthétique Louis MALLET d'Hautecourt NNI 011840102 pour un classement au niveau foot réduit à 5. Attente de décision de la ligue.

## Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

## Programmation du mois de septembre 2025

- Installation du stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101
- Installation du stade de Poncin NNI 013030101
- Installation du stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102
- Eclairage du terrain synthétique d'Attignat NNI 010240104
- Eclairage du complexe sportif 1 de Montmerle sur Saône NNI 012630101.
- Eclairage du complexe communautaire de Laiz NNI 012030101

## Informations

NNI = Numéro National d'Identification

- Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la commune (numéro du département et le numéro de la commune)
- Les 2 chiffres suivants correspondent au numéro du complexe de la commune.
- Les 2 derniers chiffres correspondent au numéro d'installation dans le complexe.
- Exemple :
- Commune de Villars Les Dombes numéro INSEE 01443
- Un même complexe réunissant deux terrains 01443**01**
- Deux terrains
  - Stade Cécile et René Martin 1 NNI 01443**0101**
  - Stade Cécile et René Martin 2 NNI 01443**0102**

Pour la CDTIS : JF JANNET